SAINT-CAPRAIS DE BORDEAUX

Le BCI

Bulletin Communal d'Informations

Septembre - Octobre 2016 n°66

>> Scolaire : une 9ème classe à l'élémentaire

>> Dossier : les travaux de l'été

>> Pêle-mêle : les journées du patrimoine

>> Toute l'actualité de vos associations

Sommaire

Editorial 3

Comptes-rendus 4

Activités des élus 5

Dossier : Les travaux de l'été 10

Vie municipale 12

Vie associative 14

Patrimoine et histoire 18

Pêle-mêle et agenda 20

Bulletin Communal d'Informations
Directeur de publication : C. Boneta
Directeur de rédaction : A. Sierra
Rédacteurs : V. Schott, élus, associations
Impression : Xylan, RCS Montpellier B 422 843 797
Imprimé sur papier recyclé.

Mairie

4, Avenue de Mercade
33880 Saint-Caprais de Bordeaux
Tél : 05.57.97.94.00 - Fax : 05.57.97.94.01
Mail : mairie@saintcapraisdebordeaux.fr
Blog : stcapraisbx.blogspot.com
Le secrétariat est ouvert :
- lundi et vendredi de 14h à 19h,
- mardi, mercredi et jeudi de 08h à 12h et de 14h à 18h.

Architecte conseiller

Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel ? Madame Anne Van Der Elst, architecte conseil du CAUE, se tient à votre disposition pour une aide gratuite au 05.56.97.81.89.
Voir aussi le site www.cauegironde.com

Bruits de voisinage : rappel des horaires tolérés

Les jours ouvrables,
de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30.
Les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h.
Les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.

Centre antipoison :	05 56 96 40 80
Urgences depuis portable :	112
(numéro d'urgence européen)	
SAMU :	15
(médecins et dentistes de garde)	
Pompiers :	18
Police secours :	17
Gendarmerie Créon :	05 57 34 45 20
Urgence Gaz :	0 800 47 33 33
Urgence ERDF :	09 726 750 33
Syndicat de l'eau :	05 56 78 74 84
Mairie :	05 57 97 94 00
CCAS :	05 57 97 94 06
Médiathèque :	05 57 97 94 17

En couverture
Petite halte aux pieds des ceps des vignes lors des journées du patrimoine. *L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.*

Centre de recyclage :	05 56 30 65 16
Lundi de 13h à 17h.	
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h15 à 13h et de 13h40 à 17h.	
SEMOCTOM :	05 57 34 53 20
Centre médico social Créon :	05 57 34 52 70
Cl. Vétérinaire 24/24 Bègles :	05 56 49 43 89
Pharmacies :	
Rigou Saint-Caprais	05 56 21 86 07
Cours Albret, Bx, 24/24	05 56 96 68 36
Capucins, Bx, 24/24	05 56 91 62 66

Les chiffres de l'Etat Civil

Sur la période juin, juillet, août et septembre Saint-Caprais a enregistré :
12 naissances (6 filles et 6 garçons), 7 mariages, 5 décès.

Chers Saint-Capraisiennes et Saint-Capraisiens,

Par ce nouveau Bulletin Communal d'Informations, je vous convie à venir découvrir ce que le Conseil Municipal, la Communauté de Communes et vos associations locales ont entrepris pour vous. La période estivale et celle de la rentrée scolaire sont toujours riches en actions : réalisations d'aujourd'hui ou projets pour demain, nous avons à cœur de donner le meilleur de nous-mêmes pour faire de notre territoire un espace toujours plus agréable à vivre.

La rentrée scolaire s'est parfaitement déroulée et, grâce à la mobilisation d'un grand nombre de personnes porté par l'association des parents d'élèves, une 9ème classe a pu être ouverte dès les premiers jours d'école.

Après la mobilisation pour le forum du 10 septembre dernier, l'activité associative a repris de plus belle ! Un grand bravo à toutes celles et ceux qui s'engagent pour les autres, il n'est pas tâche plus difficile mais aussi plus épanouissante. A tous les bénévoles de nos associations, je veux exprimer ma reconnaissance pour tout ce qu'ils accomplissent sans toujours en être remerciés.

Les beaux jours et les animations n'ont pas manqué cet été à Saint-Caprais. Nous ne pouvons qu'avoir une pensée solidaire pour nos compatriotes dont l'été a été brisé par d'autres qui ne respectent ni le bien commun, ni la Vie dans ce qu'elle porte de plus cher.

Si pour nombre d'entre nous, les vacances d'été ont été l'opportunité de passer de très beaux moments conviviaux, l'activité de la commune, par le biais des divers travaux, n'a pas ralenti : restauration de l'église, changement des chaufferies de l'école élémentaire, de la mairie, des accueils périscolaires et de la médiathèque, installation de lampadaires au nouveau boulodrome, changement du chauffe-eau du complexe sportif, entretien des bâtiments scolaires, ... et ce, pour que la vie reste plaisante dans notre campagne.

Pour parler de nature, il faudra lui laisser prendre un peu plus de place sur la commune car l'interdiction d'utiliser des pesticides et autres désherbants ne pourra permettre le même traitement chimique qu'auparavant. Parce que la protection de l'environnement est un véritable crédo pour notre municipalité, les services techniques adapteront leurs interventions. Je lance un appel à votre responsabilité pour que nos habitudes soient les moins nuisibles possible pour la nature.

Je profite également de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux 12 nouveaux-nés et je félicite les 7 couples qui se sont unis cet été.

Je vous laisse feuilleter ce nouveau BCI et découvrir au fil des pages toute l'actualité de votre commune.

Christian BONETA
Maire de Saint-Caprais de Bordeaux
Vice-Président de la Communauté de Communes
des Portes de l'Entre-Deux-Mers

Comptes-rendus des conseils municipaux

CR séance du 9 mai 2016

>Après présentation du projet immobilier du centre bourg concernant 39 logements sociaux et 20 terrains à bâtir, autoriser le déplacement des terrains de tennis et valider le principe de désaffection dudit terrain et donner pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires à la vente de ces terrains communaux à la société Nexity pour 900.000 €. Vote : Pour 19 – Contre : 4.

>Donner mission au cabinet Erea Conseil pour étudier les évolutions possibles dans le cadre du PLU des articles 10 et 11 des différentes zones du PLU afin de donner plus de diversité à l'aspect des constructions autorisées en fonction de leurs destinations. Coût de la prestation : 5.625 €. Les modifications proposées seront soumises à enquête publique. Vote : Pour : 18 – Contre 5.

>Accepter la vente à un particulier d'une bande de terrain de 3,50 m sur environ 30 m située sur un espace communal afin de désenclaver deux parcelles privées. Définir le montant de la vente à 105 € le m2 TTC net vendeur (les frais notariés et de bornage étant à la charge de l'acquéreur. La surface exacte cédée sera déterminée par un document d'arpentage à la charge de l'acquéreur. Vote : Pour 19 – Contre 4.

>Présentation de la demande d'un habitant pour acheter une partie du chemin rural qui borde sa propriété. Ce chemin rural avait un temps été envisagé pour récupérer les eaux du bassin versant. Des travaux d'aménagement réalisés par un propriétaire ayant résolu les problèmes d'évacuation des eaux, il n'est plus nécessaire de réserver ce chemin rural qui ne figure d'ailleurs plus sur le cadastre. Si le chemin rural est vendu les frais inhérents à cette cession (relevé géomètre, frais de notaire, taxes et impôts) seront à la charge exclusive de l'acquéreur ainsi que les frais éventuels générés par l'enquête publique. Le conseil donne à l'unanimité un avis favorable pour le déclassement de cette voie et après enquête publique de vendre en l'état cette voie engravée d'une longueur de 130 m sur 6 de large. Il est précisé qu'aucun dédommagement ne pourra être demandé à la commune concernant l'état de cette voie. Le montant définitif sera fixé après l'enquête publique.

>L'article 3 de la loi 2015-366 du 31/06/15 applicable au 01/01/16 fixe l'indemnité du maire à titre automatique au taux plafond. En date du 14/04/14, le conseil municipal a validé l'attribution d'une indemnité de fonction calculée sur la base de 38% de l'indice 1015 (taux plafond : 43%). Il est proposé au conseil municipal de valider à nouveau l'attribution d'une indemnité au taux de 38%. Il est rappelé que l'indemnité versée aux adjoints est calculée sur le taux de 13% de l'indice 1015 (taux plafond : 16.5%). Unanimité.

>Après une jurisprudence de la Cour de cassation faisant une lecture plus restrictive de l'article L2122-22 du CGCT, que le juge administratif, et afin de se prémunir contre une éventuelle irrecevabilité dans toutes les instances pénales dans lesquelles la commune pourrait être amenée à se constituer partie civile, le conseil municipal décide de compléter sa délibération du 14/04/14 en indiquant que le conseil municipal donne délégation à M. le maire pour intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions sans exception, nationales, européennes ou internationales, administratives et judiciaires, civiles comme pénales et à se constituer partie civile au nom de la commune, notamment par voie de plainte ou de citation directe. Unanimité.

>Procéder au tirage au sort des 6 jurés d'assises à partir des listes électorales de la commune.

CR séance du 20 juin 2016

>Présentation du projet de la CDCI concernant le périmètre de la communauté des communes élargie par extension de la CdC aux communes de Tabanac, Le Tourne, Langoiran, membres de la CdC du Vallon de l'Artolie et Lignan de Bordeaux, membre de la CdC du Créonnais, portant le nombre de communes de 7 à 11 et la population de la nouvelle CdC de 14.956 à 19.871 habitants.

>L'arrêté préfectoral outre la définition du nouveau périmètre fait également référence à la représentativité au sein de cette nouvelle assemblée alors que jusqu'à maintenant notre commune est représentée par 6 délégués, élus nommément pour un mandat, après discussion,
Vote : Pour 14 – Contre 2 – Abstentions 7.

>Avis de la commune sur le dossier d'autorisation d'exploiter de la distillerie Douence soumis à l'enquête publique. Après présentation du contexte tel que dépassements de seuils réglementaires en matière d'émission de poussières, de manque de mesure et d'analyse pour les différentes émissions (COV, hydrocarbures et dioxines) ainsi que de nombreux autres manquements, M. le Maire rappelle que le devoir de la commune est de veiller à la santé publique et au bien-être de ses habitants. Si le conseil reconnaît l'utilité de la distillerie pour l'activité viticole et souhaite qu'elle se poursuive, il entend exiger que les mises aux normes soient effectuées et propose de ne pas donner un avis favorable. Après discussion, vote :
Pour 22 - Abstention 1.

>Valider les tarifs concernant la parution d'encarts publicitaires dans le bulletin communal : 230 € pour 3 numéros pour un encart de 1/10e de page en quadrichromie, 460 € pour 3 numéros pour un encart de 2/10e de page. Vote : Pour 22 - Contre 1.

>Informer le conseil de la proposition du Président de l'Amicale conservatoire de l'église de St Caprais concernant la prise en charge des travaux complémentaires à réaliser en dehors du marché signé par la commune, à savoir, le remplacement du moteur de tintement pour la grosse cloche 820,39 €, étudier la possibilité de permettre une mise en volée des cloches (fourniture et pose de 2 moteurs de volée électronique : 1.994,40 € ainsi que la fourniture d'une centrale électronique radio-pilotée 1.578 €. Ces propositions seront présentées à la prochaine assemblée générale de l'association comme participation à l'œuvre de restauration de l'église de la commune. Le conseil unanime remercie M. BORD, président, pour cette proposition.

>Adopter à l'unanimité la convention de mise à disposition de la communauté de communes de certains équipements sportifs et autoriser le maire à signer tous les dossiers relatifs à ce dossier.

>Approuver la mise en place d'un groupement de commande entre les communes de Cénac, Laroque, Tabanac, Saint-Caprais, Saint-Loubes, Targon, Villenave de Rions et le pole territorial du Cœur Entre-deux-Mers pour l'achat en commun de prestations de services de formation (aide à la fabrication de bancs rustiques en bois local). Autoriser le maire à signer cette convention d'un montant de 1.75 0€ pour 10 bancs. Il est précisé que les locaux techniques communaux ne seront pas utilisés et que la municipalité dégage sa responsabilité concernant la conformité des équipements réalisés.

>Informer le conseil de la nomination de M. DELCROS, maire de Latresne, en qualité de président du Syndicat des aides ménagères à domicile (SIAMD) et de Mme MANGEMATIN en qualité de première vice-présidente.

Abréviations utiles

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ATSEM : Adjoint Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d' Environnement
CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales
CDC : Communauté de Communes
CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement
CDCI : Commission Départementale de la Coopération Intercommunale
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
EHPAD : Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
FDAVC : Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale
MO : Maîtrise d'Oeuvre
PLU : Plan Local d'Urbanisme
SDEEG : Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde
SEMOCTOM : Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte des Ordures Ménagères
SIAMD : Syndicat Intercommunal des Aides Ménagères à Domicile
SIEA : Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

Scolaire

Rentrée scolaire : 9 classes à l'élémentaire !

Une rentrée quelque peu mouvementée car, dès le mois de juin à l'annonce des effectifs prévus pour l'école élémentaire, l'association des parents d'élèves et les élus avaient décidé de se mobiliser afin d'obtenir l'ouverture d'une 9ème classe.

En effet, 225 élèves étaient attendus à la rentrée et leur répartition sur 8 classes était une source d'inquiétude pour quiconque se soucie des questions de scolarité : 2 CP à 26 élèves, des classes à double niveau avec 29 ou 30 élèves…
Tout était prêt pour accueillir cette 9ème classe : en mai dernier, le maire avait adressé un courrier aux services de la DSDEN, chargée de l'affectation des professeurs des écoles, informant que la mairie émettait un avis favorable et avait d'ores et déjà inscrit au budget 2016, la somme nécessaire à l'achat de mobilier supplémentaire.
Mais il aura fallu attendre le 6 septembre et une forte mobilisation des parents d'élèves et des élus, accompagnés dans leur action par la presse, pour avoir enfin la confirmation de l'ouverture.

Merci également à M. Darmian, Conseiller Départemental, pour son soutien dès les premiers jours de mobilisation.
Le 7 septembre, les enseignants ont à nouveau réparti leurs élèves dans leurs classes définitives et accueilli une nouvelle collègue, Eve Mossino.
Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'une très bonne année scolaire.

A l'école maternelle, la rentrée s'est déroulée plus tranquillement :
L'équipe enseignante est stable et Valérie Cauquil, remplace désormais Martine Cabrol, au sein de l'équipe des ATSEM.

Excellente année scolaire à tous les enfants ainsi qu'aux équipes éducatives !

Les effectifs

Ecole maternelle : 133 enfants
Directrice : Corinne TESSONNEAUD

Mme TESSONNEAUD	PS/PS	26
Mme SAVINAUD	PS/MS	28
Mme POTTIER	PS/MS	27
Mme MATHIEU-LABARTHE	MG/DS	26
Mme LAFARGUE	MG/GS	26

Ecole élémentaire : 225 enfants
DIrecteur : Christian FROT

Mme GARRIC	CP	24
Mme ABAD	CP	24
Mme MOSSINO	CP/CE1	24
Mme CHAUVEAU	CE1	25
Mme MULLER	CE2	26
M FROT	CE2	25
Mme MALIRAT	CM1/CM2	25
Mme BRUNEAU	CM1/CM2	26
Mme CHAMPAGNE	CM1/CM2	26

Rentrée studieuse à la maternelle

Les maîtresses veillent

Chacun a enfin trouvé sa classe

Le temps des retrouvailles

Une multitude d'activités pour les NAP

Tous les mardi, jeudi et vendredi, de 15h30 à 16h30, les écoliers s'adonnent avec beaucoup de joie à une ribambelle d'activités lors des Nouvelles Activités Périscolaires (anciennement TAP).
Durant cette année scolaire ils se verront proposer : tennis, basket, gymnastique, tricot, relaxation, temps de parole, écriture journalistique, musique, théâtre, peinture, arts plastiques, jardinage, sensiblisation à l'environnement, mosaïque, informatique, gym, jeux de société ou temps libre …
Ces activités, prises en charge par la commune, représentent un coût important dans le budget communal. Toutefois, alors que de plus en plus de communes n'ont pas hésité à mettre en oeuvre des réglementations visant à faire payer ces activités, la volonté de notre commune est de maintenir équité et gratuité pour tous les enfants scolarisés à Saint-Caprais.

Fournitures scolaires gratuites toujours d'actualité à Saint-Caprais

Véritable volonté municipale depuis de nombreuses années, cette année encore, nul besoin pour les parents de financer l'achat de matériel scolaire : cahiers, stylos, feutres et crayons de couleurs, ardoises, règles et équerres, livres,… tous les écoliers sont équipés pour une bonne année scolaire.

Information

Un 3ème bureau de vote à Saint-Caprais !

Compte tenu du nombre croissant d'électeurs, le Préfet en juillet 2015 a engagé la commune à étudier la création d'un 3ème bureau de vote, considérant qu'un bureau d'environ 800 électeurs était la norme à atteindre.

Un lourd travail a été engagé par les services administratifs et la commission élection afin d'étudier un redécoupage simple, d'une lecture facile. C'est chose faite, .
Délimitation des nouveaux bureaux et nouvelle répartition des 2 414 électeurs à partir de la base des inscrits au 29/02/16

Bureau 1 : 777 électeurs
Chemin de Fosse Ferrière (côté pair)
- Avenue de Mercade (côté impair)
- Avenue de Loustallaut (côté pair)
- Route de la Croix de la Mission (côté pair)
- Route de Sadirac (côté pair)

Bureau 2 : 795 électeurs
Route de Sadirac (côté impair)
- Route de la Croix de la Mission (côté impair)
- Avenue de Luzanne (côté pair)
- Route de Tabanac (côté pair)

Bureau 3 : 842 électeurs
- Route de Tabanac (côté impair)
- Avenue de Luzanne (côté impair)
- Avenue de Loustallaut (côté impair)
- Avenue de Mercade (côté pair)
- Chemin de Fosse Ferrière (côté impair)

Afin d'éviter toutes difficultés, les lieux de vote des bureaux 1 et 2 sont inchangés (la salle de jeux pour le bureau 1 et la cantine pour le bureau 2). Le bureau de vote 3 sera créé dans le patio de l'école maternelle.

Le bureau centralisateur reste le bureau 1.

Compte tenu de cette refonte, une grande mise à jour de la liste électorale a été entreprise. Cette dernière est une liste distincte connectée à aucun fichier. Les personnes inscrites doivent elles-mêmes signaler tout changement de situation, d'adresse même au sein de la commune, ou départ.

De nombreux courriers ont donc été adressés nominativement afin de demander à tous d'apporter toutes précisions utiles à cette remise à plat.
Les réponses à ces courriers permettront la réactualisation de la liste électorale pour 2017 et de nouvelles cartes d'électeurs seront éditées.

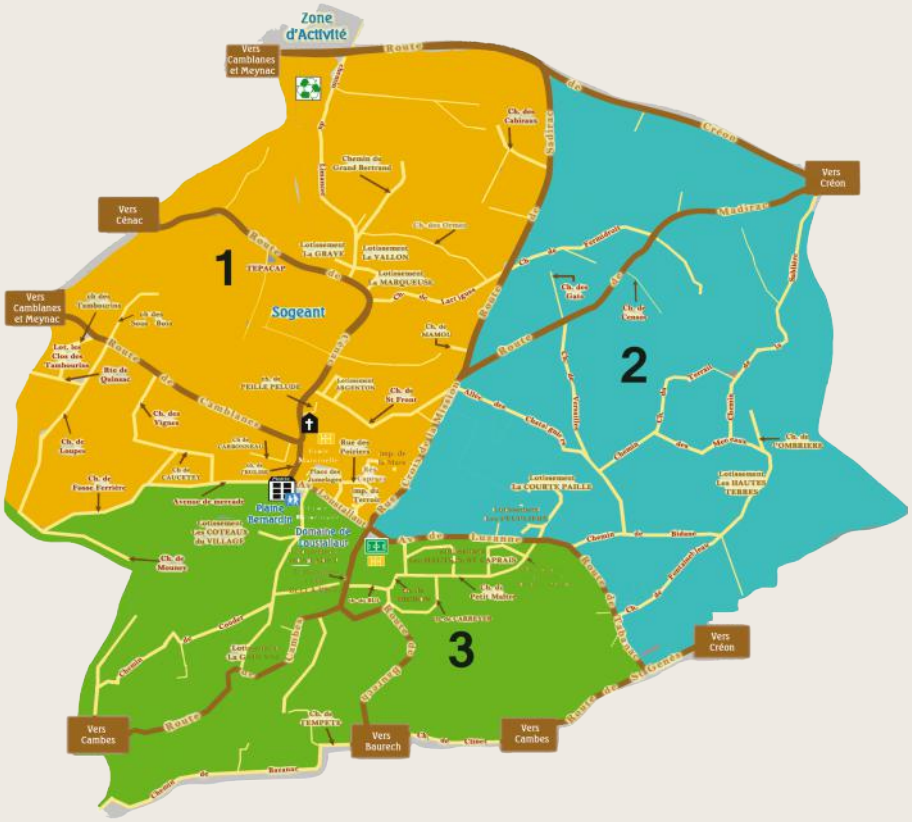

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes élèctorales de la commune est obligatoire si vous voulez voter ! 2017 sera très riche en élections : présidentielles les 23 avril et 7 mai, législatives les 11 et 18 juin.

Une inscription avant le 31 décembre 2016 vous permettra de voter à partir du 1er mars 2017.
Les jeunes citoyens français qui atteindront l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2017 et la veille du premier tour des présidentielles 2017 (dimanche 23 avril) peuvent néanmoins y participer. Pour cela, ils doivent s'inscrire sur les listes électorales entre le 2 janvier 2017 et le 13 avril 2017 dernier délai.

L' inscription est à déposer en mairie.

Le formulaire est téléchargeable sur Servicepublic.gouv.fr
Justificatifs demandés (originaux ou photocopies)
- une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport).
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- le livret de famille pour les femmes mariées.

Vie associative

Rentrée studieuse pour le CCVA

Les associations ont répondu en nombre pour participer au Conseil Consultatif de la Vie Associative (CCVA), le 29 août dernier.

Réunion importante puisqu' à l'ordre du jour, on comptait, entre autres, la planification des manifestations pour la saison 2016/2017. Les associations seront encore très dynamiques cette année avec beaucoup d'évènements auxquels vous pourrez participer, et un engagement intense des bénévoles et animateurs.

Cette réunion a également permis d' appréhender l'organisation du Forum des assos, des Journées Européennes du Patrimoine et de l' opération "Octobre rose" pour laquelle beaucoup ont été enthousiastes.
Les membres se sont aussi concertés pour pallier au mieux, la fermeture de la salle de l'Epicurien pour travaux et donc, la délocalisation de certains évènements. Des solutions ont été trouvées avec quelques adaptations et concessions. D'autres points ont été traités, plus spécifiques à certaines associations.

Une ambiance studieuse mais bon enfant pour cette réunion autour de Corinne Levraud, adjointe à la vie associative. Cette cohésion a permis d'avancer rapidement dans les divers sujets et la concrétisation de certains projets.

Qu'est-ce que le CCVA ?
Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la municipalité a créé, un Conseil Consultatif de la Vie Associative. Ce dernier est une instance permanente d'échanges et de dialogues entre la municipalité et les responsables associatifs. Il est composé des représentants associatifs, du maire et d'élus en charge de la commission vie associative.
Des réunions régulières permettent aux membres de faire des propositions d'actions et de prendre part à l'organisation de projets collectifs qui visent à soutenir ou à valoriser le développement de la vie associative.

Forum des associations : des échanges fructueux

Comme à chaque rentrée scolaire, la municipalité organisait son Forum des associations. Le samedi 10 septembre, les stands étaient donc grand ouverts…

Dans le contexte actuel, ce dernier constitue un moment d'informations et d'échanges sur lequel chacun compte à chaque fois.
Engagement citoyen de tous les instants, le monde associatif constitue une richesse pour la commune. Il mérite attention, soutien et reconnaissance, car il couvre toutes les activités qui concourent au "Bien Vivre à Saint-Caprais" et à l'indispensable renforcement du lien social auquel la municipalité est fortement attachée.
Le dynamisme peut s'évaluer par le nombre et la qualité des associations qui ont participé à ce rendez-vous. Qu'elles s'adressent aux seniors, aux jeunes ou à toute la famille, qu'elles se spécialisent dans une discipline sportive, un art, un loisir, ou qu'elles visent à créer du lien social à travers des rencontres, des soirées ou des week-ends conviviaux, les associations ont joué le jeu et sont venues se mettre en vitrine à la rencontre du public.
28 associations Saint-Capraisiennes ainsi que des associations de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre deux Mers, ont fait salle comble durant tout l'après-midi. Au gré des démonstrations de hip-hop, Jujitsu ou petit concert d'instruments à vent, les visiteurs ont défilé dans les allées animées du Forum.
Le forum s'est terminé par un apéritif offert par la municipalité suivi de la

projection du film "Creed" avec Sylvester Stallone, proposée par la médiathèque.

Un excellent millésime cette année encore pour les associations !

Social

Braderie d'hiver : on a vidé les armoires !

Encore une grande réussite pour notre traditionnelle braderie d'hiver qui a eu lieu vendredi 2 et samedi 3 septembre.

Rappelons l'ampleur du travail de l'équipe pour la préparation de cette manifestation qui devient un rendez-vous très attendu pour nombre de familles. Nous avons terminé notre braderie avec la nostalgie de fermer la salle de l'Epicurien pour cause de travaux.

Prochaine braderie : attention, changement de date, changement de lieu !! 28 et 29 avril 2017 au complexe sportif Rabah Khaloufi.

Ma commune, ma santé : une mutuelle collective pour notre village

Les caractéristiques de cette solution :
- l'accès aux soins facilité
- le retour à une couverture de santé pour vous et vos proches,
- des tarifs négociés et mutualisés au niveau national,
- une tarification simple générant une réelle économie sur vos cotisations,
- le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins
- une complémentaire santé ouverte à tous ! (tout âge, toute situation, compatibilité fiscalité, loi Madelin…).

Pour prendre connaissance de cette offre, une réunion d'information s'est tenue au restaurant scolaire, le 12 septembre et des permanences assurées à la mairie sont mises en place pour accompagner celles et ceux qui seront intéressés par cette solution. Si vous êtes dans ce cas, n'hésitez-pas à vous renseigner.

Pour un rdv, afin d'effectuer un comparatif, documents à prévoir :
- vos cotisations (les tarifs),
- votre contrat avec la grille des remboursements,
- la date de résiliation et le délai de prévenance.

Nous espérons que les Saint-Capraisiens viendront nombreux pour profiter de cet avantage.

A ce jour, plus de 750 communes sont déjà prestataires. Information dans votre mairie ou simulation sur macommunemasanté.org ou 05.64.10.00.48

Environnement

Les désherbants interdits au 1er janvier 2017

Dans quatre mois, il sera officiellement prohibé d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces publics. Une avancée pour l'environnement et la santé publique reconnue par tous.

La commune doit se préparer à l'interdiction des produits phytosanitaires. Nous avons fait le point avec Gilles Pautrot, responsable du service technique.

Le 1er janvier 2017, les produits phytosanitaires seront officiellement interdits pour les collectivités. Notre commune est donc contrainte de faire évoluer ses habitudes.

Désormais, les employés de la commune ne pourront plus pulvériser de désherbants pour empêcher la prolifération des mauvaises herbes dans les caniveaux ou sur les trottoirs.
"Si nous utilisons des produits phytosanitaires sur un espace public, nous pouvons être condamnés à 2 ans de prison et 75 000€ d'amende" rappelle Gilles Pautrot.

"Seules exceptions à cette règle, les cimetières et les équipements sportifs comme le stade de football. Toutefois, les collectivités ont le droit d'utiliser des produits dits naturels. Ils sont environ 10 fois plus chers que les produits classiques. Et comme ce n'est pas le même dosage, il faut en utiliser beaucoup plus".
Il va donc falloir accepter que la commune ne puisse plus assurer le même entretien qu'auparavant. Or, pour certains, un caniveau avec quelques herbes est un caniveau sale. Le budget communal, ne permettra pas non plus l'emploi d'un personnel supplémentaire pour compenser l'interdiction des désherbants.
La solution passe par une prise de conscience de tous les habitants et chacun doit revenir acteur en ce domaine comme c'était le cas il y a encore quelques décennies.

Dans les textes, chaque propriétaire a le devoir d'assurer l'entretien de son trottoir.

Personnel

Une nouvelle ATSEM Valérie Cauquil

Depuis le 1er septembre, Valérie Cauquil remplace Martine Cabrol, partie à la retraite, au poste d'ATSEM à l'école maternelle.
Peut-être la connaissez-vous déjà car elle travaillait depuis 2014, en tant que contractuelle, dans les services scolaires. L'équipe du BCI est allée à sa rencontre.

BCI : Comment êtes-vous arrivée à ce poste d'ATSEM ?
Valérie Cauquil : Il y a quelques temps, j'ai répondu à des demandes de remplacements au sein de l'équipe municipale : ménage, midi-deux, accueils périscolaires, NAP. On m'a ensuite demandé d'intervenir au restaurant scolaire ou lorsque des ATSEM étaient absentes. Lorsqu'un poste s'est ouvert, j'ai postulé, parce que le métier m'intéresse vraiment. De plus j'habite à Baurech donc, non loin de mon travail, ce qui est une véritable opportunité. Les horaires, la disponiblité pendant les vacances m'intéressaient également car j'ai deux enfants avec qui j'ai besoin et j'aime passer du temps.

BCI : Qu'est-ce qui vous intéresse dans ce métier ?
V.C. : Il est intéressant de voir les enfants évoluer dans leurs apprentissages pendant les 3 ou 4 ans de maternelle. il y a un véritable suivi et, à Saint-Caprais, parce-que la structure est à l'échelle humaine, nous avons ensuite la chance de pouvoir les croiser durant toute la période primaire. Il se crée un lien entre eux et nous. Ils apprennent beaucoup des maîtresses, mais également par nos interventions dans les gestes quotidiens.

BCI : Quel bilan pouvez-vous faire à ce jour ?
V.C. : Professionnellement, je m'épanouie au quotidien. J'ai encore bien des choses à apprendre et suivant la section dans laquelle nous travaillons, l'énergie n'est pas la même : les très petites et petites sections sont plus fatigantes que les autres mais apportent d'autres compensations. Les relations avec les maîtresses et les collègues sont appréciables car, comme dans tous les métiers, il y a des choses plus difficiles que d'autres; mais dans ce cas là, je peux compter sur les autres pour m'expliquer. Les journées sont bien remplies car je commence le matin à 7h55 à l'accueil périscolaire. De 8h30 à 16h30, je travaille à l'école et je repars ensuite à l'accueil jusqu'à 18h. La petite pose, à midi, où nous nous retrouvons avec les ATSEM et autres collègues, à la cantine, est fort appréciable. Lorqu'on est adulte, c'est un réel plaisir de passer ses journées... à l'école !

Communication

Un encart publicitaire dans le BCI : ça vous intéresse ?

La municipalité a fait le choix de maintenir une information papier régulière.
Nous distribuons annuellement, dans les 1350 boîtes aux lettres de la commune, 3 bulletins de 20 pages et 5 lettres recto-verso, ce qui représente un coût d'impression de 5.500 €.

Dans une constante recherche de baisser les coûts de fonctionnement, mais aussi de promotion des activités locales, il a été décidé de proposer à nouveau des emplacements publicitaires aux sociétés, artisans et commerçants.
En conseil municipal du 20 juin 2016, le tarif suivant a été voté : 230 € pour 3 parutions d'1/10ème de page A4 couleur dans les BCI.
Le montant des abonnements publicitaires viendra en réduction des frais d'impression des publications, mais ne financera pas leur réalisation, assurée en interne par le personnel municipal.

Pour bénéficier de ce service, contactez Virginie du service communication au 05.57.97.94.04 ou par mail à communication@saintcapraisdebordeaux.fr.

Intercommunalité

Le club ados... n'hésitez-pas à pousser les portes

Le Club Ados est un accueil de Loisirs Sans Hébergement pour adolescents créé en 2005 ouvert à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans et résidant sur le territoire de la CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers.
C'est un lieu de rencontre, d'échange ainsi qu'un espace d'information et d'initiative où les jeunes deviennent acteurs de leurs loisirs avec le soutien de l'équipe d'animation.

Activités : Motos, Catamaran / surf, Loisirs créatifs, Sport, Initiations danse, théâtre, rap/slam, graff **Sorties** : Skate parc, match de foot, rugby, hockey, concerts, laser quest, bowling/patinoire/cinéma,...
Séjours : Hiver, Ski en association avec l'école multisports Eté, Mini camps (Surf, Raid aventure, festival de musiques)...

Horaires
En période scolaire : Lundi, mardi et jeudi 15h00-18h00, Mercredi 12h30 -18h00 Vendredi de 14h00 à 18h00, Samedi (en fonction des programmations)
En période de vacances : toutes les vacances scolaires, 10h00-18h00 avec des fermetures annuelles pendant les vacances de Noël et durant 3 semaines en août.
Programme des activités disponibles 15 jours avant chaque période de vacances.

Coordonnées
Club ados
(Près du Collège Camille Claudel),
Route du Stade 33 360 Latresne

Facebook :
https://www.facebook.com/lentrados/
Courriel clubados@cdc-portesentredeuxmers.fr

Téléphones :
-05. 57. 71. 35. 19
-06. 74. 58. 66.10.

Les travaux de l'été

Saison privilégiée pour entreprendre des travaux, l'été a été mis à profit par la commune pour la réalisation de divers ouvrages.
Cette année encore, pluiseurs chantiers ont été lancés pour le confort des administrés...

Restauration du clocher de l'église : de hauts travaux

L'église de Saint Caprais, qui porte haut ses bientôt 1000 ans, se refait encore une beauté tout aérienne, avec la réfection de son clocher.

Classée au titre des Monuments Historiques depuis 1925, l'église de Saint-Caprais fut construite à l'emplacement d'une ancienne église paléochrétienne du Vème ou VIème siècle, Au XIème siècle, une nouvelle église est construite, dont subsistent aujourd'hui l'abside voutée et l'élévation de la façade occidentale.

Après la remise en état d'un côté il y a quelques mois, les travaux de rénovation du clocher ont été entrepris.
L'entreprise TMH a assuré la mission de restauration. "Les pierres du clocher sont anciennes, on les dépose et on les change une à une", explique ce spécialiste des chantiers du patrimoine.
Le gros travail préalable a été la réalisation de l'échafaudage d'une vingtaine de mètres de haut. "Nous avons posé des protections et nous cessons notre activité un peu bruyante pendant les cérémonies, les mariages et enterrements", souligne le responsable du chantier.
Tout sera terminé la première semaine de septembre.
Fin août, l'entreprise a démonté les échafaudages autour du clocher pour permettre d'entamer les tâches de nettoyage et de réception des travaux.
Il a fallu récupérer les quatre faces de ce clocher, vérifier l'ancrage des cloches (250 et 350 kg) et refaire tous les joints à la chaux de la partie basse pour permettre aux murs de ne pas garder l'humidité.
Comme toute l'église est classée monument historique, les travaux se font dans les règles de l'art, et ont été suivis par Denis Boullanger, architecte Patrimoine.

Le montant total des travaux réalisés est estimé à 100 000 €. Le classement du bâtiment a permis de bénéficier sur ce dossier de subventions du Ministère de la Culture, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ainsi que du département. 46 7000 € restent à la charge de la commune.

Bientôt le reste de la façade

Compte tenu de l'importance de ce chantier, sa réalisation a été divisée en 4 tranches définies par l'architecte du patrimoine. 2 viennent d'être exécutées, la suivante verra le côté sud du clocher recevoir un traitement digne de l'ensemble ainsi que la rénovation de la partie latérale nord et le nettoyage de la toiture. La dernière interessera également le narthex (portique interne à l'entrée de l'église) et les enduits nord du mur du fond de l'église.

Des financements optimisés

Pour financer cette rénovation d'ampleur estimée à plus de 250 000 €, la commune, propriétaire du bâtiment, a cherché des financements auprès de partenaires engagés dans la conservation du patrimoine. Ainsi, le ministère de la Culture, à travers la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) le département et la Région ont été à chaque fois sollicités.
Cette rénovation permettra finalement de conserver le chef-d'œuvre de notre patrimoine communal pour quelques décennies supplémentaires.

Soulignons que M. Bord et "l'Amicale Conservatoire de l'Eglise", ont pris en charge financièrement la rénovation de tout le système campanaire, plus moderne, assorti d'un fonctionnement des cloches plus conforme à la tradition. Une subvention exceptionnelle de près de 4500 €.
Un grand merci à eux au nom des Saint Capraisiens !

Les écoles n'étaient pas en vacances cet été

Pas de répit pour les écoles, l'année scolaire à peine terminée, elles restent ouvertes, enfin presque, pour des travaux d'entretien et de rénovation.... entretenir, agrandir, rénover, améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel : telles sont les préoccupations majeures de notre commune.

Mise en peinture, réparations, rénovations ont eté réalisée cet été dans les établissements scolaires, et ce, dans le cadre du "plan écoles".

L'entretien courant
Tout au long de l'année, les services techniques municipaux reçoivent plus de 200 demandes d'interventions dans les écoles, traitées pour la majorité par nos agents ou sous-traitants.

Les grands travaux
Mais au-delà de cet entretien quotidien, la commune engage chaque année d'importantes opérations de rénovation ou de modifications des groupes scolaires. Durant l'été, des travaux de plus grande envergure ont également lieu : réparation des bâtiments, rénovation des peintures, changement des ouvrants, réfection des sanitaires ou encore des cours, installation de nouveaux jeux etc.

En 2016, 120 000 € auront été consacrés à la rénovation des établissements scolaires,

Ecole maternelle
- Changement d'une porte et d'une baie vitrée à double vitrage en aluminium pour parfaire l'insonorisation et la protection phonique du dortoir : 5 25€
- Pose d'une étanchéité de sauvegarde dans les chenaux du patio afin d' éviter les infiltrations pendant les grandes pluies : 5 520 €
- Remplacement de la porte du dortoir des tout-petits par une nouvelle porte classée "insonorisée" : 1 543 €

Ecole élémentaire
- Remaniement complet de la toiture du bâtiment central assorti de la réfection totale des gouttières et des avant toits en PVC : 6 151 €

Ensemble immobilier école – mairie – médiathèque
- Remplacement des anciennes chaudières du chauffage central fonctionnant au fuel par un bloc de chauffage alimenté désormais en gaz (un branchement a été nécessaire) moins énergivore, permettant des réglages de chauffe adaptés non seulement au fonctionnement de l'école élémentaire, de la médiathèque et de la mairie mais tenant également compte de la température extérieure.
Ce système remplacera, dès la rentrée prochaine, les trois précédents devenus obsolètes dont un, celui de la mairie, avait déjà été définitivement arrêté il y a quelques mois par l'organisme chargé du dernier contrôle annuel : 99 750 €

Restaurant scolaire
Outre la pose d'un lave-mains en cuisine, les blocs d'aspiration VMC ont été remplacés en toiture : 1 656 €

Renforcement de l'éclairage du boulodrome

La commune a toujours eu pour volonté de soutenir les associations locales. En accord donc avec le club de pétanque, des travaux d'éclairage ont été réalisés sur les nouveaux terrains.

Ce sont les employés communaux qui avaient commencé les travaux précédents (préparation des terrains, pose des poutres de protection etc...).
14 projecteurs dont 10 récupérés sur l'ancienne aire, ont été installés par l'entreprise AXIMUM sur de nouveaux mâts, après avoir réalisé l'ouverture de tranchées, la pose des plots qui supportent les candélabres, le passage des câbles et enfin la mise en place des projecteurs. "En concertation avec l'association, nous avons opté pour ce matériel" explique Gilles Pautrot, directeur des services techniques. Grâce à cet éclairage supplémentaire elle va pouvoir utiliser tout au long de l'année ces terrains extérieurs.
Le boulodrome était donc "bien éclairé" pour la saison, précise le maire Christian Boneta lors de la réception des travaux.

Dans l'attente des travaux de construction d'un Club House, par la CdC, celle-ci a fait mettre en place des bungalows provisoires afin que le club retrouve le "confort" qu'il possédait sur leur emplacement précédent.

L'ancien terrain est désormais affecté, devons nous le rappeler, à la construction du nouvel accueil périscolaire, dont la livraison est estimée courant du premier semestre 2017.

Après les fondations et la création d'un bassin de récupération d' eaux pluviales, les murs commencent à être érigés.

En cours : Rénovation de la salle des fêtes

C'est un projet qui est né il y a plusieurs années. Après tous les contrôles nécessaires, la salle des fêtes est officiellement en travaux de rénovation.

Après les travaux de mises aux normes du gymnase, il convenait de s'occuper de la salle polyvalente ou salle "Jean-Philippe Corjial".
Pour beaucoup d'entre-nous, cette salle est un lieu d'excellents souvenirs, mais une rénovation importante et une mise aux normes s'imposaient.
Un soin particulier a été porté au caractère ancien de ce bâtiment communal. Tout l'intérieur de la salle actuelle, (réserves, sanitaires, escaliers et surélévations), sera démoli afin de n'avoir plus qu'une seule salle en rez de chaussée qui deviendra la salle polyvalente consacrée non seulement aux spectacles mais également et surtout aux activités des associations qui en ont un besoin vital.

Après plusieurs mois de travaux, la salle polyvalente fera donc peau neuve et retrouvera, pour le plus grand plaisir de tous, une nouvelle jeunesse.
Durant un an environ, le bâtiment va subir une véritable métamorphose donnant une allure plus contemporaine et surtout plus fonctionnelle à l'intérieur du bâtiment.
De fait, l'entrée principale sera déplacée sur le côté, l'espace traiteur ainsi que les sanitaires et un local technique seront entièrement réaménagés sur la partie arrière dans 2 modules qui vont y être construits
Cette salle de 260 m2 pourra accueillir 200 personnes.

Quelle belle Fête de la Musique 2016 !

Dans l'esprit de la fête de la musique des années 80, la municipalité, avec la précieuse collaboration de Musicaprais et de Concordia, nous a offert deux soirées d'été les 17 et 18 juin.

Tous les musiciens de St Caprais et d'ailleurs, nous ont offert leur générosité et leur enthousiasme pour nous enchanter l'oreille.
Des plus jeunes en herbe aux plus expérimentés, un programme coloré sur deux jours à l'église et place du village.
Musicaprais a relevé le défi de relancer ce rendez-vous annuel en collaboration, pour la partie technique, avec la commission Asso-Culture et Concordia.
Côté artistique nous avons pu savourer la grande variété des couleurs musicales développé par l'équipe des enseignants sous la direction de Corinne Fagiani. Solistes, ensembles de cuivres, anches, violoncelles, orchestres composés, electriques ou acoustiques, banda, ou electro-pop, rap ou classique ont ravi les spectateurs et danseurs. La nuit du samedi restera dans les mémoires des participants.
Merci aux bénévoles des associations et au service technique de la commune à qui nous devons cette réussite.

Déclaration des ruches

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.
Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel et participe à la gestion sanitaire apicole française, notamment face à la menace que représente le parasite Aethina tumida. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière française.

Pour qui ?
Les particuliers, les groupements, les associations, les entreprises, propriétaires ou détenteurs de ruches, à des fins de loisir ou à des fins professionnelles, pour la production de miel, d'essaims, de reines et d'autres produits de la ruche. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.
Quand
Tous les apiculteurs doivent réaliser la déclaration annuelle obligatoire des ruches entre le 1er septembre et le 31 décembre.

Haies non entretenues ou dépassant des trottoirs

Il est une nouvelle fois important de rappeler que dans l'intérêt de la circulation et de la conservation du domaine routier, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupées à l'aplomb de ces voies, et que les haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement ne fasse pas saillie du côté où passe le public, comme c'est malheureusement trop souvent le cas.
Tous les riverains doivent veiller à ce que rien ne dépasse de leur clôture sur la rue.
Nous avons pu remarquer que certaines haies sont carrément plantées sur le domaine public au devant de la clôture de certains riverains !! Sans que leurs propriétaires ne s'en émeuvent outre mesure.
Les piétons, par contre, ne cessent de nous le rappeler en mairie et souhaitent une intervention spécifique auprès de chaque contrevenant.

Entretien et ramonage des cheminées

Même si certaines compagnies d'assurances n'imposent pas un ramonage régulier dans leurs conditions de souscription, se contentant de le conseiller, vous devrez vous mettre en conformité avec le Règlement Sanitaire Départemental.

Ce texte expose, article 31-6 :
"…Les foyers et leurs accessoires, les conduits de fumée individuels et collectifs et les tuyaux de raccordement doivent être entretenus, nettoyés et ramonés dans les conditions ci-après : les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuels, ainsi que leurs tuyaux de raccordement doivent être, à l'initiative des utilisateurs, vérifiés, nettoyés et réglés au moins une fois par an et plus souvent si nécessaire en fonction des conditions et de la durée d'utilisation. Ces opérations sont effectuées à l'initiative de l'utilisateur pour les conduits desservant des appareils individuels, ou du propriétaire ou du gestionnaire s'ils desservent des appareils collectifs.
Elles doivent être effectuées par une entreprise qualifiée à cet effet par l'Organisme Professionnel de Qualification et de Classification du Bâtiment.
Un certificat de ramonage doit être remis à l'usager précisant le ou les conduits de fumée ramonés et attestant notamment de la vacuité du conduit sur toute sa longueur…".

En clair, le ramonage de la cheminée n'est pas une option mais une obligation.
N'attendez pas l'arrivée du froid pour penser à faire ramoner votre cheminée : c'est évidemment l'époque où les ramoneurs sont surchargés…

1 ménage sur 2 peut recevoir un pack d'ampoules LED gratuitement

La Loi transition énergétique
Grâce à la loi transition énergétique, MesAmpoulesGratuites.fr vous permet de recevoir gratuitement 10 ampoules LED. Cela est possible grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie – CEE. Les CEE permettent aux particuliers de bénéficier de primes énergie pour chaque opération d'économie d'énergie réalisée(rénovation, isolation, chauffage, ampoules…
Une subvention en fonction de vos revenus
Depuis le 1er janvier 2016, les revenus des ménages sont pris en compte pour calculer ces subventions ou primes énergie. En fonction de vos revenus vous pourrez bénéficier d'une subvention qui pourra couvrir jusqu'à 100% du prix de vos ampoules LED.
Comment commander mes 10 ampoules LED en ligne ?
Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition. Deux informations importantes vous permettent de calculer votre subvention :
En fonction du nombre de personnes dans votre logement et de vos revenus vous pourrez bénéficier de 70% à 100% de subvention.
Plus de renseignements et commande : mesampoulesgratuites.fr

Les bébés lecteurs ont fait leur rentrée

Le jeudi 22 septembre, Les "bébés lecteurs" ont envahi la médiathèque pour une nouvelle année de lectures ludiques.
A cette occasion, un petit déjeuner était offert par la municpalité, aux enfants, nounous, mamans et bénévoles.
"Les bébés lecteurs", est une animation d'éveil culturel à travers le livre destinée aux enfants de moins de 3 ans. Elle sensibilise et familiarise l'enfant au livre, en l'aidant à développer son langage, sa curiosité et son écoute.
Les enfants, ont le plaisir d'écouter les histoires lues ou chantées par les bénévoles, Rosy, Chantale et Sylviane, qui ne sont pas avares de gestes, de mimes, de bruits ou d'imitations d'animaux inégalables.

Chaque séance est composée de lectures d'albums, de comptines, chansons ou jeux de doigts. Elle peut suivre une thématique (le jardin, Noël, papa et maman, ...) ou bien proposer des livres et histoires que l'enfant n'a pas toujours l'habitude de manipuler ni d'écouter (livres sonores, livres à toucher, kamishibaï, tapis de lecture). La séance se termine par un moment de lecture individuelle où chaque enfant peut, s'il en a envie, choisir un livre dans les bacs à albums de la médiathèque pour le regarder et le découvrir, seul ou accompagné.

Les jeudis de 10h à 11h00 (2 groupes de 1/2h chacun). N'hésitez-pas à vous renseigner. Activité gratuite.

La sélection...quelques nouveautés

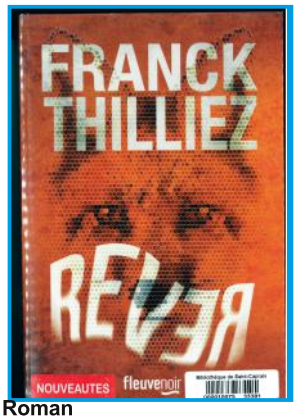

Roman
Abigaël a beau être cette psychologue qu'on s'arrache sur les affaires criminelles difficiles, sa maladie survient toujours comme une invitée non désirée. Une narcolepsie sévère qui la coupe du monde plusieurs fois par jour. Comment est-elle sortie indemne de l'accident qui lui a ravi son père et sa fille ? Quel secret cachait son père ? Une enquête qu'elle devra mener, dans laquelle, il y a une proie et un prédateur : elle-même.

Roman
Sur le chemin du travail, Guylain lit aux passagers du RER de 6h27 quelques pages rescapées de livres voués à la destruction. Ce curieux passe-temps va l'amener à faire la connaissance de personnages hauts en couleurs qui cherchent, eux aussi, à réinventer leur vie.

"DVD *: "Les quatre Cavaliers", un groupe de brillants magiciens et illusionnistes, vient de donner deux spectacles de magie époustouflants : le 1er en braquant une banque sur un autre continent, le 2ème en transférant la fortune d'un banquier véreux sur les comptes en banque du public. Deux agents du FBI et d'Interpol sont déterminés à les arrêter. Un divertissement de haute volée !*

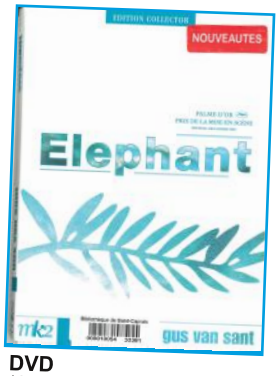

DVD
Une heure dans un lycée de banlieue américaine. Les élèves vaquent à leurs occupations alors que l'absence des adultes est notoire.
Une poignée d'élèves nous entraîne d'un lieu à l'autre longeant les couloirs du lycée, parcs et passerelles, terrains de sport, cafétéria... pendant que deux d'entre eux organisent une véritable tuerie dans le lycée. Palme d'or au Festival de Cannes 2003.

DVD
Heidi, une jeune orpheline, part vivre chez son grand-père, dans les montagnes des Alpes Suisses. D'abord effrayée par ce veil homme solitaire, elle apprend vite à l'aimer et découvre la beauté des alpages avec Peter son nouvel ami. Mais Heidi devra partir à la ville. Va-t-elle supporter cette vie, loin de la montagne et de son grand-père ?

Album enfant
Nina ne veut pas laisser sa sucette. Les prétextes de sa maman n'y feront rien. Mais, une rencontre avec un grand méchant loup changera les choses.

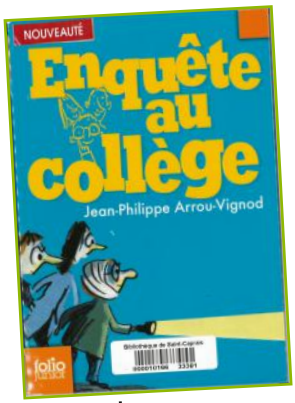

Roman ado
Que se passe t-il au collège ? Qui se promène la nuit dans les couloirs déserts ? Quels secrets abritent les sous-sols où aucun élève n'est jamais allé ? Qui a saccagé la salle de sciences naturelles et assommé M. Cornue ? Le principal cherche le coupable parmi les internes... Une seule solution pour Rémi, P.P. Cul-Vert et Mathilde : découvrir la vérité.

DVD
La preuve en image qu'un autre monde est possible.
Et si montrer des solutions, raconter une histoire qui fait du bien était la meilleure façon de résoudre les crises écologiques, économiques et sociales qui traversent nos pays ?
Une enquête dans 10 pays avec des rencontres de pionniers qui réinventent l'agriculture, l'énergie, l'économie. découvrez ces initiatives positives.

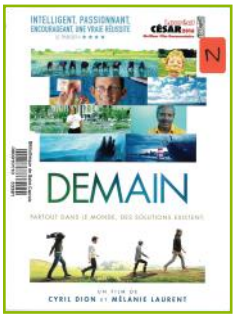

Laëtitia et Angélique vous accueillent à la médiathèque : Laëtitia encadre les classes durant le temps scolaire et Angélique reçoit le public aux heures d'ouverture.
Des bénévoles tiennent les permanences le samedi matin et organisent des manifestations (soirées des vacances, ciné, expo....
N'hésitez-pas à rejoindre l'équipe, nous avons toujours besoin de bénévoles !

Horaires
Lundi : 15h30-17h30
Mardi : 16h30-18h00
Mercredi : 14h00-19h00
Vendredi : 16h30-19h00

Ouverture de 10h à 12h,
les 2ème et 4ème samedis du mois.

Adhésion pour l'année 5€. Gratuit - 18 ans.

FCPE – C. Kontowicz : 06.88.28.46.26

En cette rentrée, être parents d'élèves à Saint-Caprais a pris tout son sens.
Nous avons mené un combat que nous avons remporté : l'ouverture d'une neuvième classe à l'élémentaire. Durant les quelques jours très intenses de cette mobilisation, nous avons vécu des moments conviviaux avec d'autres parents, des enseignants et nos élus. Avec un but commun : le bien-être des enfants. C'est exactement l'état d'esprit de notre association : œuvrer pour les enfants et créer du lien social dans notre commune. Chaque année, nous nous investissons pour le carnaval, la bourse aux jouets, le marché de Noël, la chasse aux œufs. Mais aussi auprès des parents qui nous sollicitent.

Et pour cela, nous avons besoin de monde.
Nous recherchons activement des adhérents pour continuer nos animations et nos combats. Faire partie de la FCPE est aussi l'occasion d'intégrer l'école, via les conseils d'école, de prendre part aux décisions qui la concernent et de créer un lien avec la mairie et les enseignants. Chacun s'investit comme il peut et il y a de la place pour tous les talents.

Gym Attitude – E. Dau : 06.51.95.77.19

Fédération Française Education Physique Gymnastique Volontaire

Horaires Gym Attitude 2016/2017

Lundi : 18h30-19h15 : Pilates
19h15-20h00 : LIA

Mardi : 17h10-18h00 : Pilates débutant
18h00- 18h50 : Pilates

Mercredi : 09h00-10h00 : Pilates
10h00-11h00 : Renforcement musculaire
18h00- 19h00 : Circuit training ou renforcement musuclaire
19h00-20h00 : Gym cardio

Jeudi : 20h30-21h30 : Step

Cours assurés par les animateurs aux couleurs correspondantes Cécile Virginie Yoan

Toutes les séances ont lieu dans la salle annexe au complexe sportif Rabah Khaloufi.

Pour votre bien être, 3 animateurs, Cécile, Virginie et Yoan, sont là pour vous encadrer, vous conseiller, vous faire bouger, transpirer ou encore vous aider à vous détendre. N'hésitez-pas à chausser vos baskets pour nous retrouver, dans une ambiance sportive et conviale.

Amicale conservatoire de l'église
M. Bord : 05.56.21.33.97

Un nouveau départ !

Vous admirez l'église de Saint-Caprais de Bordeaux, joyau de l'Art Roman de l'Entre-Deux-Mers, sa beauté, sa simplicité, la pureté de ses lignes, son acoustique, la lumière de ses vitraux…
L'importante œuvre de restauration dont elle a bénéficiée, il y a une quinzaine d'années, l'a sauvée d'une ruine certaine. Il reste cependant beaucoup à faire. Il faudra encore de nombreuses années de vigilance et de soins pour préserver et embellir ce Patrimoine qui appartient à l'histoire et la mémoire de notre village.
Depuis un peu plus de 10 ans l'Amicale Conservatoire de l'église de Saint-Caprais de Bordeaux était en sommeil… mais elle n'est pas morte !!! Notre association désire, dans un nouveau départ, continuer à participer à l'œuvre de restauration, dans la mesure de ses moyens, et se consacrer aussi à la publication de la somme des connaissances accumulées depuis des années en matière architecturale, artistique, historique et archéologique pour mieux faire connaître ce Patrimoine que nous ont légué nos ancêtres et dont nous sommes les garants.

APRODISC – M. Kaya : 05.57.97.94.24

L'association Aprodisc, club informatique de Saint-Caprais, a lancé un recrutement cet été avec comme double objectif de participer aux TAP avec les écoliers et d'étendre ses horaires d'ouverture.

Nous vous accueillons dorénavant :
- du mardi au vendredi de 16h45 à 18h30.
- les samedis des semaines paires de 14h30 à 17h30.
- les samedis des semaines impaires de 14h30 à minuit.

Nous sommes situés au premier étage sur le coté droit de la mairie.
Mail : aprodisc@wanadoo.fr

Gingko – J. Boissonneault : 06.76.34.46.14

La seconde édition de la journée Bien Etre en Famille a eu lieu le 20 août et a rencontré un franc succès. Petits et grands ont pu profiter des conférences et ateliers proposés tout au long de la journée.

Merci aux bénévoles et à la municipalité pour leur collaboration.

GINGKO a repris son activité de sophrologie les mardis et jeudis de 19h à 20h.
Des ateliers sont proposés le 2ème samedi de chaque mois de 14h à 18h à la salle des Banquets.
Le premier atelier a eu lieu le 8 octobre avec RECRE SOPHRO : sophrologie ludique pour les enfants.

Arts Disants – D. Bressan : 06.63.90.17.25

Les activités s'adressent à tous, débutants ou initiés.
elles sont assurées de début septembre à fin juin, hors vacances scolaires.
Chaque année ainsi définie sera animée en alternance de travaux personnels, et une fois par mois, de séances techniques portant sur un thème sélectionné en début d'année (aquarelle, portraits, couleurs…).

Les ateliers ont un effectif limité à 10 participants et durent 2h30.
- lundi, mardi, jeudi 1 et vendredi 1 : 9h30 – 12h
- jeudi 2 et vendredi 2 : 13h30 – 16h
- samedi 14h – 17h.

Tennis Club
L. Jimenez
06.62.23.38.48

Pour la 2ème année consécutive, le TC St Caprais a organisé un tournoi Open adultes limité au classement 15/1, ouvert à tous les licenciés des clubs de la région.
Nous avons accueilli cette année 110 engagés dans différents tableaux (hommes, femmes, + 35 ans et consolantes).
Ce tournoi fut une nouvelle fois une réussite tant par le bon niveau des matchs que par la qualité du public venu nombreux chaque jour pour voir les rencontres et partager un moment convivial.
L'accueil et la bonne ambiance au sein du club house ont laissé aux participants un bon souvenir de notre club !

ASCJ – B. Maupome : 05.56.21.37.81

Critérium du 14 juillet : de sacrés coups de pédales !

L'Association Sportive et Culturelle des Jumelages en collaboration avec l'Union Sportive Villenavaise Cyclisme a organisé dans le cadre des festivités du 14 Juillet, le 2ème critérium cycliste de St Caprais.
Autour d'un circuit de 5,5 km c'est un peloton de 98 coureurs qui s'est élancé pour 11, 12,13 et 14 tours suivant les catégories engagées.
La compétition ouverte aux coureurs de + de 18 ans, Pass cyclisme FFC, Ufolep FSGT 1 et 2 et aux non licenciés servait de support au championnat de Gironde.
Chaque participant a pu apprécier le circuit dessiné et sécurisé par les organisateurs de l'ASCJ.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles pour le sérieux dans leur implication, que ce soit pour la réception du matin, du déroulement de la course et de la sécurité sur le parcours.
L'ASCJ tient également à remercier les riverains et les St Capraisiens pour leur collaboration malgré quelques gestes d'incivilité et d'incompréhension d'une minorité.

Devant le succès de cette édition, rendez-vous est pris pour le 14 juillet 2017.

Espace et loisirs – R. Fenollo : 06.07.86.00.38

« Les planches en feu » … Encore une année bien occupée

Cette année, 46 enfants, adolescents et jeunes adultes, âgés de 6 à 20 ans ont travaillé pour la préparation des représentations de fin d'année. Répartis sur 6 ateliers, ils ont répété chaque semaine, durant l'année scolaire, les pièces qu'ils avaient choisies. Ils ont également participé à plusieurs stages les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires pour assurer le travail de mise en scène, le choix des accessoires et costumes tout en développant l'esprit d'équipe, cher aux « PLANCHES EN FEU ». Les 21 et 28 mai derniers, entre 15h et 23h, ils ont ainsi pu vous présenter 6 pièces de 20 min à 1h15.
Le public ayant assisté à l'ensemble des représentations a eu droit à des pièces bien différentes. Le début de l'après-midi était consacré aux plus jeunes : petits et grands se sont régalés en voyant ces jeunes acteurs qui, bien qu'ayant pour la plupart découvert la scène cette année, ont mis tout leur cœur à faire vivre leur texte « un remède de tonnerre ».
Dans les deux autres parties, les spectateurs ont assisté à des comédies, pleines d'humour mais aussi d'émotion quand un groupe nous a présenté un huis clos : 6 femmes et 1 homme, bloqués dans une cave suite à une explosion atomique, ont livré leurs petits secrets plus ou moins avouables.
Cette journée s'est achevée sur une comédie dramatique avec les plus expérimentés qui vous a plongé dans le siècle dernier et remis en mémoire la seconde guerre mondiale et la rafle du Vél d'hiv.
Les représentations du mois de mai, c'est aussi l'occasion de réunir toute l'équipe, bénévoles et comédiens, pour partager autour d'un repas bonne humeur et convivialité.

La nouveauté de la saison 2015-2016 a été la création d'un atelier adulte, 6 femmes qui ont participé à «La semaine de l'Art», évènement organisé par la municipalité. Elles vous ont présenté au mois de mars une comédie, et comptent bien renouveler le contrat cette année.

Nous vous donnons donc rendez-vous en 2017, à la Salle des Banquets, pour de nouvelles représentations en mars et en mai.

Les Anciens combattants
J. Bouey : 05.56.21.33.37

Samedi 4 juin, en route pour Royan et ses environs

7h45, tout le monde est au rendez-vous sur la place de la mairie.
8h, arrivée de notre superbe autocar piloté par notre sympathique chauffeur Olivier que nous connaissons depuis longtemps et qui a toute notre confiance pour le bon déroulement de la journée.
En cours de route, sous un beau soleil, arrêt petit déjeuner traditionnel préparé avec soin : café, thé, jus de fruits et viennoiseries..
Arrivée à Royan, embarquement dans un petit train touristique pour découvrir les beautés de la ville et des environs : la cathédrale en forme de navire, la grande Conche, la vue sur l'estuaire de la Gironde, la Corniche, le front de mer, vue sur le phare de Cordouan, Saint-Georges de Didonne, Pontaillac…
De retour au centre-ville, repas dans un restaurant sur l'esplanade du port aux magnifiques jardins. Très bon repas dont l'entrée, une succulente assiette de fruits de mer a été très appréciée.
Après une balade digestive en front de mer où l'on a pu admirer la belle plage, départ pour Meschers où nous avons visité la grotte de Matata creusée dans la falaise surplombant l'estuaire, site de légendes et de mystères ainsi qu'un panorama unique.
Après une journée bien remplie de belles découvertes, retour à Saint-Caprais en pensant, bien sûr, à ceux qui n'ont pu se joindre à nous.. Amitié et convivialité sont toujours des nôtres.

Prochaines manifestations

Vendredi 11 novembre,
Commémoration de l'Armistice de 1918
Lundi 5 décembre,
hommage officiel aux morts pour la France en A.F.N. à la stèle de Latresne.

Concordia : 05.56.78.76.76

Venez à la rencontre des bénévoles de l'épicerie "Grains de blé", proposent des paniers de légumes des maraîchers locaux, tous les samedis matins et découvrir les projets et évènements proposés par Concordia dans l'Entre deux Mers : la "Campagne Alimenterre", le marché de Noël, le No Hate Speech et bien d'autres actions encore.

Si vous voulez rencontrer des personnes engagées, entendre parler des langues étrangères et vous ouvrir au monde, n'hésitez-pas à venir nous voir !

Club de l'Age d'or – J.P. Barreyre 05.56.21.38.03

Le club de l'Age d'Or a 40 ans

Comme annoncé précédemment le Club de l'Age d'Or a fêté au mois de mai le quarantième anniversaire de sa création.
C'est avec fierté que nous avons célébré cet événement car la longévité de notre association est le reflet de l'atmosphère qui règne en son sein. Dévouée aux anciens de notre village qui en sont la mémoire vive et de certains membres de communes environnantes et même de la banlieue bordelaise, nous nous efforçons de leur apporter joie et convivialité en leur permettant de se retrouver pour de nombreuses activités. Notre bureau, dont certains membres sont actifs depuis la création de notre club, a été a honoré de la visite de M. le Maire et de la présence de Mme Levraud, adjointe en charge des associations, touché par l'intérêt et la reconnaissance qu'ils portent au travail accompli.
Comme d'habitude, la journée fut festive, et c'est dans la bonne humeur que nous avons partagé un délicieux repas.

Le 18 juin nous avons clôturé cette première partie de la saison par une escapade dans les Landes. Cette journée fut riche en découvertes : musée de verrerie d'art à Magescq, visite du conservatoire avicole de Puyobrau et cela va de soi, un repas gastronomique régional dans une auberge accueillante.
Mais le mois d'août et sa trêve estivale sont derrière nous.
Le club a repris ses activités le 7 septembre. Chacun était impatient de se retrouver car le carnet des activités pour l'année à venir est déjà bien rempli.

La médecine gratuite au XIXème siècle : de la charité à l'assistance..!

La prise en charge des soins médicaux par la Sécurité Sociale est une révolution si proche et si profonde qu'elle tend à oblitérer les tentatives antérieures en la matière. Dans nos registres communaux nous pouvons suivre l'évolution qui ménera à l'assistance médicale et pour laquelle les communes ont joué un rôle prépondérant.

De façon générale, jusqu'à la Révolution, l'église catholique prenait en charge l'action en faveur des plus démunis, par l'intermédiaire du clergé et des ordres religieux
A la Révolution, sous l'influence des philosophes des lumières, et parce que la fraternité entre tous les citoyens, apparaît l'idée selon laquelle l'assistance est un devoir de l'Etat et un droit pour le citoyen. En 1796, le gouvernement du Directoire crée les premiers établissements publics de secours : "les bureaux de bienfaisance", des services communaux placés sous l'autorité préfectorale.
Les 1ères années, la principale dépense du bureau consiste à donner du pain aux indigents et parfois de la viande, à aider en cas de force majeure (veuves, orphelins, ...).
Une aide précieuse pour les revenus des bureaux de bienfaisance, les dons faits par les "plus imposés de la commune (par ex pour Saint-Caprais, M. Prom, le Chevalier de Canolle), et les divers legs.
Dans les grandes villes, il existe des consultations gratuites et la distribution de remèdes, mais pas à la campagne. L'attention est attirée sur la mauvaise hygiène des campagnes et les risques des travaux des champs. Face à cela, pas d'hôpitaux, «privilèges des indigents de la ville», des pharmacies mal pourvues et des médecins trop rares.
Les communes doivent alors se tourner un peu plus vers l'aide aux soins gratuits.
Des circulaires de 1854 et 1855 demandent à ces dernières notamment, d'établir, chaque année un liste des indigents qui auront droit aux soins gratuits *(doc1)* : consultation médicale ou médicaments. Les bureaux de bienfaisance sont réformés dans un sens plus médical.
L'Etat ne vote que des fonds dérisoires et les départements tentent de limiter leur engagement : les charges retombent sur les communes.
A cela s'ajoute la croissance du nombre des soignés et le coût toujours plus grand du traitement individuel du particulièrement aux remèdes.

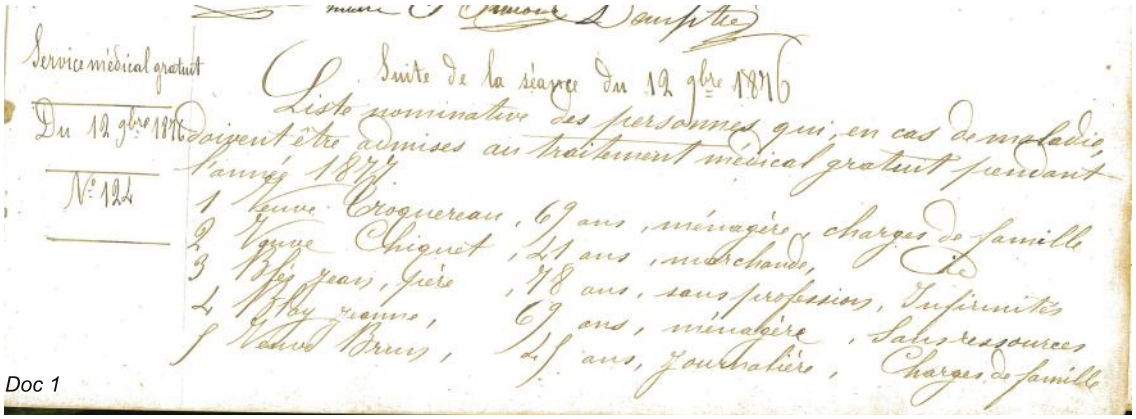
Service médical gratuit
Du 12 8bre 1876
N° 122
Suite de la séance du 12 8bre 1876
Liste nominative des personnes qui, en cas de maladie, doivent être admises au traitement médical gratuit pendant l'année 1877.
1 Veuve Croquereau, 69 ans, ménagère, charges de famille
2 Veuve Chiquet, 41 ans, marchande,
3 Pépé Jean, Père, 78 ans, sans profession, Infirmités
4 Veuve Bruns, 69 ans, ménagère, Sans ressources
5 Veuve Bruns, 45 ans, journalière, Charges de famille

Doc 1

Au-delà de ces obstacles auxquels se heurte la médecine gratuite, les réalités sont très diverses tant pour l'organisation que le fonctionnement. Une forte majorité opte pour le système de circonscription avec médecin unique, quelques autres pour le médecin cantonal. La rétribution du médecin se fait à l'abonnement, à la visite, par un système mixte ou alors, les médecins ne sont pas payés.

L'inégalité et l'arbitraire, sont les caractéristiques majeures de ces systèmes départementaux.

La loi du 15 juillet 1893

Doc 2

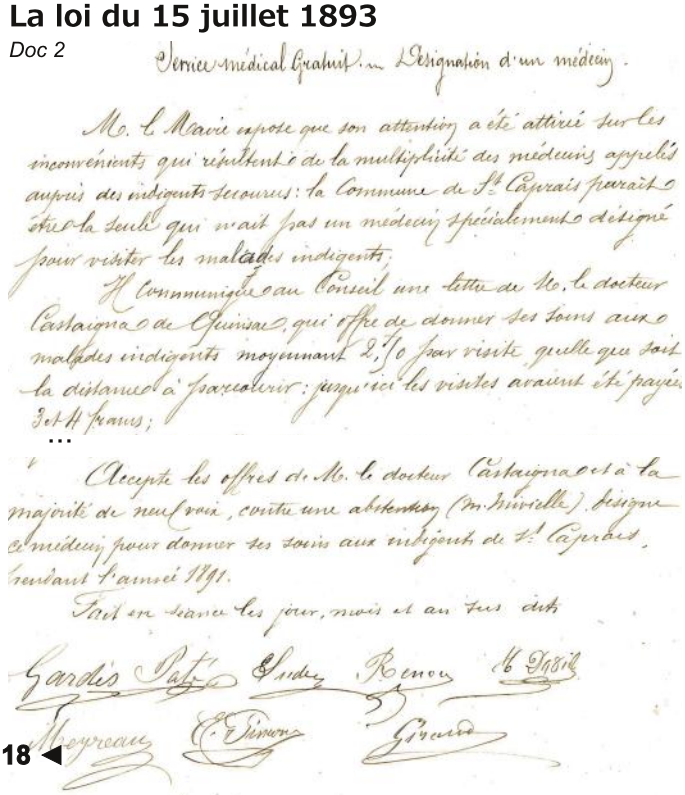
Service médical Gratuit — Désignation d'un médecin.

M. le Maire expose que son attention a été attirée sur les inconvénients qui résultent de la multiplicité des médecins appelés auprès des indigents secourus : la Commune de St Caprais paraît être la seule qui n'ait pas un médecin spécialement désigné pour visiter les malades indigents.

Il communique au Conseil une lettre de M. le docteur Casteigna de Quinsac, qui offre de donner ses soins aux malades indigents moyennant 2 f/0 par visite, quelle que soit la distance à parcourir : jusqu'ici les visites avaient été payées 3 et 4 francs ;

...

Accepte les offres de M. le docteur Casteigna et à la majorité de neuf voix, contre une abstention (M. Mirvielle), désigne ce médecin pour donner ses soins aux indigents de St Caprais, durant l'année 1891.

Fait en séance les jour, mois et an ters dits

Gardès Pat. Sidey Renou M. Mirvielle
Meyreau E. Simon Girard

Quelques dates

1904
Lois assistance aux enfants
1905
Lois assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
1932
Nouvelle aide pour l'assistance aux femmes en couches. Nous en trouvons beaucoup dans les registres de St-Caprais.
1950
-Création de la Sécurité Sociale.
- Les bureaux de bienfaisance deviennent les Bureaux d'Aide Sociale (BAS)
1986
Les BAS deviennent CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Sur le plan des principes, la loi du 15 juillet 1893 a une importance fondamentale : elle fait de l'assistance médicale, une obligation pour les communes, les départements et l'Etat reconnait même implicitement un droit à l'assistance. Elle élargit la notion d'indigence à celle de la privation de ressources. Si elle donne la préférence aux secours à domicile, elle ouvre l'accès à l'hôpital aux ressortissants de 30 000 communes.
Le libre choix du médecin l'emporte désormais sur le système de la circonscription, la rétribution à la visite sur l'abonnement.

Pour notre commune, en 1894 par exemple le choix du docteur Casteigna de Quinsac s'est fait pour la visite des indigents à un tarif moindre, ce qui limite les frais de la commune *(doc 2)*.

Cette loi ne sera appliquée que lentement, notamment à cause de la réticence des communes qui doivent couvrir les dépenses.

** Indigents : miséreux, nécessiteux*

V. Schott

Votre publicité ici !

Contactez Virginie, service communication

05.57.97.94.04

communication@saintcapraisdebordeaux.fr

Les journées du patrimoine à Saint-Caprais

Pour les Journées européennes du Patrimoine, les 17 et 18 septembre 2016, Saint-Caprais a dévoilé plusieurs sites à découvrir ou redécouvrir.

Rendez-vous était donné par la municipalité pour une chasse aux trésors à travers la commmune, avec des points de rendez-vous pour explications pédiluve de Bernardin par PH. Forestier ainsi que de la mairie par A. Crubillé.

Autre journée, autre rendez-vous pour une balade photographique à travers le vignoble et la dégustation de vin aux châteaux Mamou et le Sens. Les chaussures de rando et les appareils photos étaient de sortie pour cette promenade commentée par E. Trotignon, et, accompagnée des explications techniques pour les prises de photos par M. Balan. Les clichés feront l'objet d'une exposition à la médiathèque.

Pendant les 2 journées, l'église avait ouvert grand ses portes et M. Bord accueillait le public pour une visite guidée et des explications sur l'exposition concernant les travaux de restauration du bâtiment.
Un grand merci à tous les participants à ces journées où la culture était l'invitée d'honneur.

Agenda des Manifestations

Octobre

Octobre rose

Vendredi 14
>**Théâtre : "Tu vis encore"** de Malorie Bazin. Pièce présentée par la troupe "Le Dernier Strapontin", à 20h, salle des Banquets.
Gratuit (réservation des places à la mairie).

Dimanche 16
>**Activités sportives** au complexe sportif :
Randonnées pédestres à 9h30, trampo-feet, lia, tennis, boxe éducative, sophrologie, pilates, loisirs créatifs, ... proposées par les associations.
Les bénéfices iront à l'AGIDECA.

Samedi 29

>**Fête d'Halloween**, proposée par la municipalité, au complexe sportif Rabah Khaloufi.

Novembre

Samedi 5, dimanche 6

>**Concours canin** régional de dressage, proposé par Peace and Dog, au complexe sportif Rabah Khaloufi. entrée libre.

Vendredi 11

>***Commémoration*** au monument aux morts, à 11h, suivie d'un apéritif offert par la municipalité.

Samedi 19

>**Bourse aux jouets**, organisée par la FCPE, restaurant scolaire, de 9h à 15h.

Le Pêle-Mêle...

Au coeur des journées du patrimoine

Visite et dégustation au Château Mamou

A l'église

Visite et histoire de la mairie par M. Crubilié

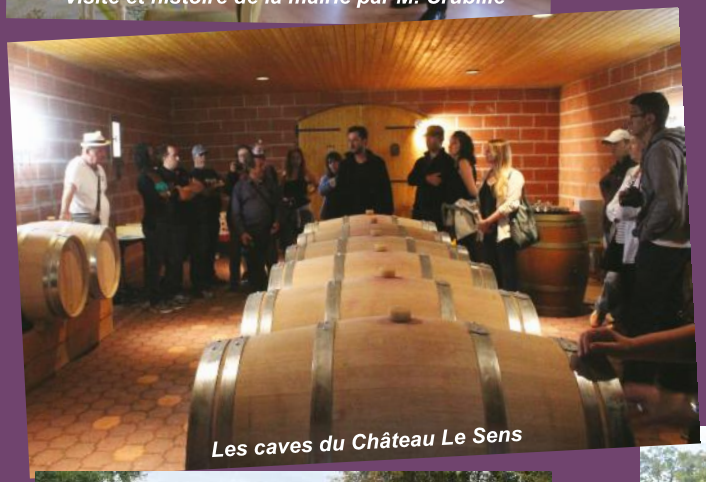
Les caves du Château Le Sens

Le pédiluve expliqué par Ph. Forestier

Mise en pratique des conseils photos

Visite photographique par Mlle Balan

A travers les bois